

Association du Pays Carcassonnais



Structuration du Pays Carcassonnais Terre de Séjour

RESTITUTION FINALE – 26 JANVIER 2015

Emotio Tourisme Sarl, 11 Cours de l'Intendance – 33 000 Bordeaux

Sarl au capital de 7500 € - RCS Bordeaux 494 469 257 –
SIRET 494 469 257 00039 - APE 7022 Z

N° déclaration organisme de formation : 72 33 08 709 33

Tel : 33 (0)5 56 44 34 79 - Mob : 33 (0)6 08 25 36 14
contact@emotiotourisme.fr & www.emotiotourisme.fr

Structuration Pays Carcassonnais
Restitution Etude
Emotio Tourisme - 26 janvier 2015





1. RAPPEL DE LA COMMANDE

1. RAPPEL DE LA COMMANDE

Mise à jour du diagnostic établi lors des phases 1 et 2 du SLODT

Diagnostic de l'exercice de la compétence tourisme

- Les collectivités et la gouvernance
- Le réseau des offices de tourisme et leurs missions

Analyse des scénarii proposés initialement

- Les préconisations toujours pertinentes au regard du nouveau découpage territorial
- Les préconisations nouvelles

Formulation de préconisations structurelles en cohérence avec la situation actuelle

Scenario 1

- Modalités de mise oeuvre
- Incidence (atouts / faiblesses)

Scenario 2

- Modalités de mise oeuvre
- Incidence (atouts / faiblesses)

Scenario 3

- Modalités de mise oeuvre
- Incidence (atouts / faiblesses)

Définition du schéma local d'organisation touristique

Répartition des structures, compétences et missions touristiques

1. RAPPEL DE LA COMMANDE

Conclusion du SLOT

Création d'un Syndicat Mixte fermé

pour mener la politique touristique à l'échelle du Pays Carcassonnais





2. LE CONTEXTE



2.1 LE PAYS CARCASSONNAIS

2.1 LE PAYS CARCASSONNAIS

Territoire et périmètre d'intervention



2.1 LE PAYS CARCASSONNAIS

Organisation

EQUIPE TECHNIQUE :

Valérie LAFON : Directrice

- ❖ Administration de l'association
- ❖ Animation et coordination des acteurs
- ❖ Gestion des éditions et des manifestations touristiques
- ❖ GAL

Céline MARAIRE : Chargée de mission

- ❖ Animation numérique
- ❖ Comptabilité
- ❖ Secrétariat de l'association

1 Présidente :

Tamara RIVEL

3 Vice Présidents :

Denis ADIVEZE, Francis BELS, Jean-Claude PÉREZ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

A le pouvoir de décision : 53 membres

❖ **1^{er} collège** : 12 membres

Elus Mairies et Communautés de Communes

❖ **2^{me} Collège** : 14 membres

Conseil Général, Conseil Régional, Députés

❖ **3^{ème} Collège** : 27 membres

Chambres consulaires, partenaires associatifs, personnes privées, entreprises

LE BUREAU :

Prépare les décisions du Conseil d'administration : 10 Membres

❖ Conseillers Généraux

❖ Conseillers Régionaux

❖ Membres d'une association

❖ Elus Mairies et Communautés de Communes

UN CONSEIL DE DEVELOPPEMENT: 1029 personnes

Est force de proposition pour les élus locaux

Est composé de représentants du milieu professionnel, du milieu associatif, non élus et élus...

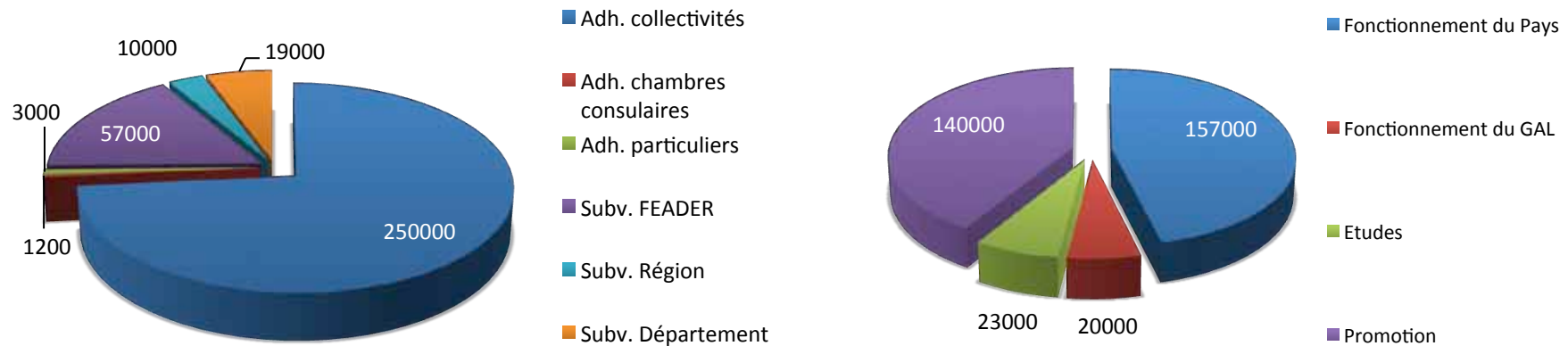
2.1 LE PAYS CARCASSONNAIS

Charte et fonctionnement

Les objectifs :

1. Construire un Pays solidaire
2. Favoriser un développement économique harmonieux
 - Avec une Commission Tourisme
3. Préserver et valoriser les ressources du patrimoine

€ Budget équilibré autour de 340 000 € pour l'exercice 2014
Hors reliquat



2.1 LE PAYS CARCASSONNAIS

Perspectives

Programme LEADER

2007 / 2013 : GAL des Pays Vignerons

- Commercialisation en circuits courts
- Développement de l'attractivité du territoire.

2014 / 2020 : Le Pays carcassonnais portera le GAL

- Composition : Carcassonne Agglo + CC Montagne Noire
(absence de la Communauté de Communes du Piémont d'Alaric)
- **Relocalisation de l'économie dans les territoires**
Création/reprise d'entreprises, développement d'une économie de services, préservation de l'espace
- **Attractivité et vitalité des territoires**
Développement des secteurs touristiques et agritouristiques, préservation du patrimoine naturel et culturel, Développement de services numériques

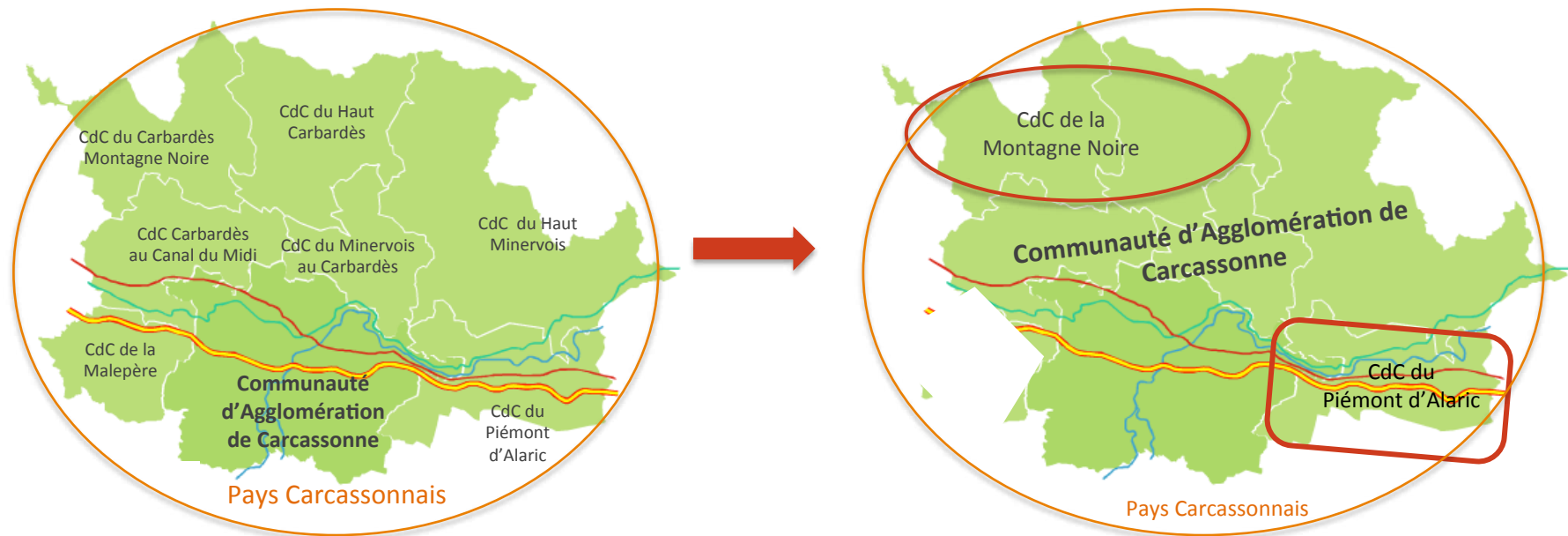


2.2 LE CONTEXTE TERRITORIAL

2.2 LE CONTEXTE TERRITORIAL

La carte de l'intercommunalité

SIMPLIFICATION DU PUZZLE



Passage de 8 à 3 EPCI

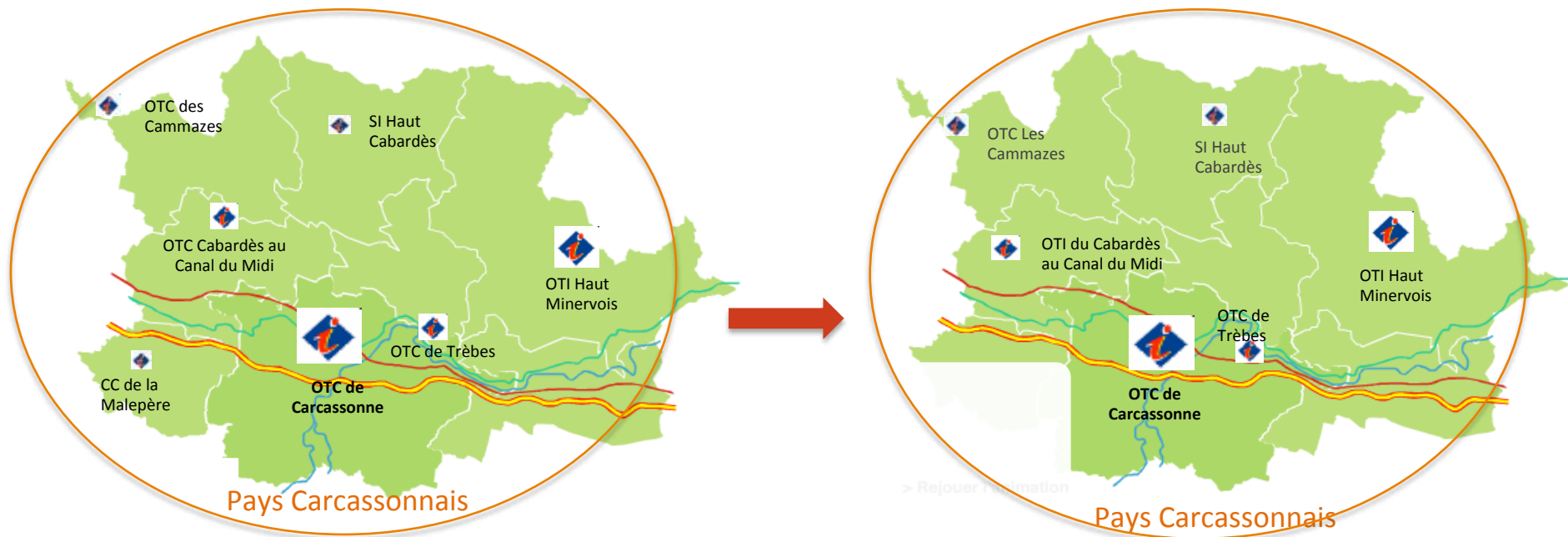
- La Communauté d'Agglomération de Carcassonne
- La Communauté de Communes de la Montagne Noire
- La Communauté de Communes du Piémont d'Alaric (mais hors GAL)



2.3 LE SCHÉMA D'ORGANISATION TOURISTIQUE

2.3 LE SCHÉMA D'ORGANISATION TOURISTIQUE

SCHÉMA TOURISTIQUE PRESQUE INCHANGÉ



- Malgré des efforts de simplification du contexte territorial
- Pas de rationalisation de l'organisation touristique : addition sans lien de structures aux échelles et responsabilités hétérogènes
- Le cadre réglementaire et juridique n'est pas respecté

2.3 LE SCHÉMA D'ORGANISATION TOURISTIQUE

1. **Une addition de structures** fonctionnant de façon indépendante :
coordination insuffisante
2. **Des montages juridiques « fragiles »** : **cadre dérogatoire**

Des collectivités de tutelles communes

- Sur le périmètre de Carcassonne : 4 offices de tourisme
- Sur le périmètre de Montagne Noire : 2 offices de tourisme

Non respect du principe d'exclusivité

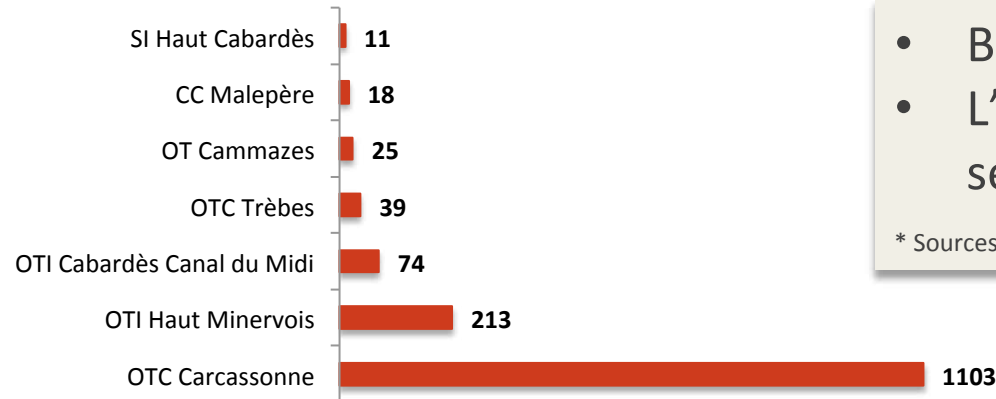
qui encadre le transfert des compétences des Communes vers les EPCI auxquels elles choisissent de déléguer une partie de leur mission

Le régime dérogatoire se terminait le **31 décembre 2014**

2.3 LE SCHÉMA D'ORGANISATION TOURISTIQUE

Analyse budgétaire

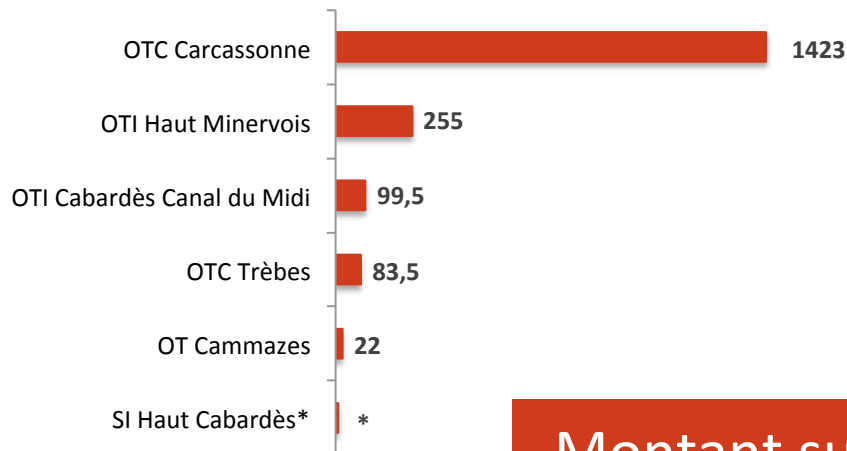
Budget 2010 des Offices de Tourisme (en K€)



- Budget total 2010 : **1 483 000 €**
- L'OT de Carcassonne concentré à lui seul **74 %** de ce budget global

* Sources documents CRITER

Budget 2013/2014 des Offices de Tourisme (en K€)



- Budget estimé 2014 : **1 882 000 €**
- Augmentation du budget moyen : **27 %**
- L'OT de Carcassonne concentrerait toujours **75 %** des moyens financiers

Montant subventions EPCI : 1 030 500 €
Montant Taxe de séjour : 547 000 €

2.3 LE SCHÉMA D'ORGANISATION TOURISTIQUE

Les partenaires et organismes locaux

L'ADT de l'Aude + Schéma Départemental de Développement Touristique

- Rationalisation des efforts ; Pôles d'attractivité de Carcassonne et Narbonne

Opération Grand Site pilotée par un Syndicat Mixte fermé

- Membres : Ville de Carcassonne, Carcassonne Agglo, Département de l'Aude ; Région Languedoc Roussillon
- Mieux maîtriser et orienter les flux touristiques de la Cité

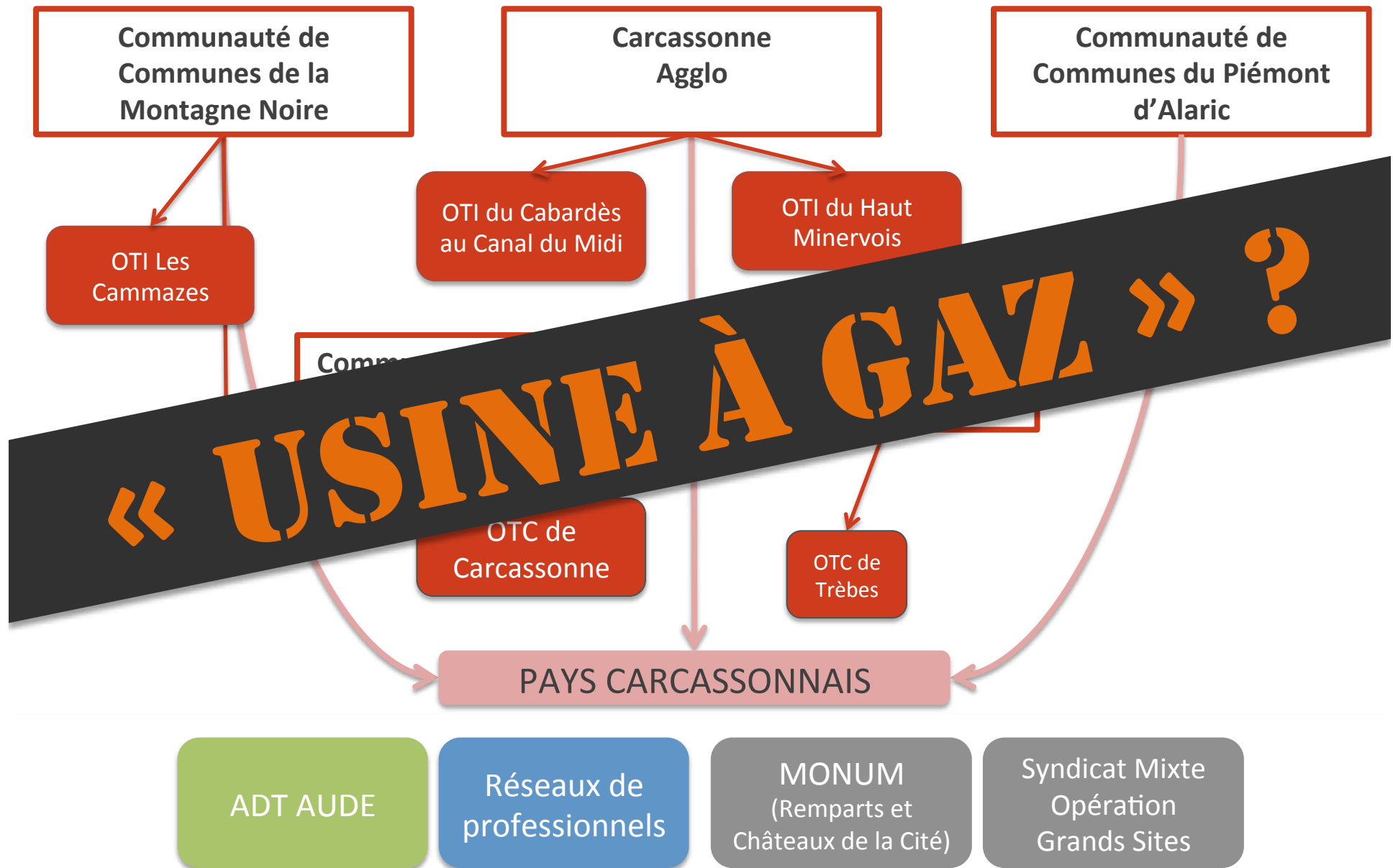
MONUM ou Centre des Monuments Nationaux

- Gestion de la fréquentation des Remparts et du Château Comtal

Initiatives de prestataires privées

- *Exemple des sites marqués « Pays Cathares » : projet de vitrine de territoire au cœur de la Cité*

2.3 LE SCHÉMA D'ORGANISATION TOURISTIQUE





2.4 LA TAXE DE SÉJOUR

2.4 LA TAXE DE SÉJOUR

- Une collecte hétérogène : 37% des communes du périmètre du Pays appliquent la Taxe de Séjour (27)
- Un format unifié : Taxe de Séjour au réel

547 K€

Les territoires qui collectent la Taxe de Séjour

- Commune de Carcassonne
- Commune de Trèbes
- Ancienne Communauté de Communes du Haut Minervois (16 communes)
- Ancienne Communauté de Communes du Cabardès au Canal du Midi (9 communes)

90 %
Sur Carcassonne

- Schéma d'application non conforme au cadre réglementaire
- Schéma toléré dans le cadre du principe dérogatoire
- Une mise en conformité est à prévoir depuis le 31/12/2014



3. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

3. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le principe d'exclusivité

En vertu du principe d'exclusivité, le transfert d'une compétence tourisme à un EPCI (ou à un syndicat mixte) emporte dessaisissement immédiat et total des communes (ou des groupements de communes) pour les compétences transférées.

- Lorsqu'un office du tourisme intercommunal est créé, les offices de tourisme communaux existants sur le même territoire doivent être supprimés.
- Lorsqu'un office de tourisme intercommunautaire est créé, alors les offices de tourisme intercommunaux et communaux existants doivent être supprimés.
- **L'article L. 133-3-1 du Code du tourisme** prévoit que tout office de tourisme peut « implanter un ou plusieurs bureaux permanents ou non permanents chargés notamment de l'information touristique ».

3. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Lois et projets de loi

Loi MAPAM

Modernisation de l'Action Publique territoriale et Affirmation des Métropoles

Objet : création des Métropoles et clarification de leurs compétences

- Compétence tourisme obligatoire pour les formes urbaines d'intercommunalités (métropoles et communautés urbaines)
- Nouvelle forme juridique envisagée pour les Pays et Syndicats : **PETR**

Projet de loi NOTRe

Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Objet : clarification des compétences des différents échelons territoriaux

- Généralisation du caractère obligatoire de la compétence tourisme au niveau des communautés de communes et communautés d'agglomération
- Prise en compte du cas des stations classées et communes touristiques

3. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Une évolution suggérée des actuels Syndicat Mixte

- PETR est constitué entre plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre

PETR, un outil mixte :

- Proche du fonctionnement du pays pour ses finalités :
 - Une convention territoriale (ex. Charte)
 - Un conseil de développement
 - Une conférence des Maires
- Similaire au syndicat mixte fermé pour son cadre juridique (CGCT)

Conditions de mise en œuvre :

- Être composé exclusivement d'EPCI à fiscalité propre
- Avoir un périmètre d'un seul tenant et sans enclave
- Réunir des EPCI membres n'appartenant qu'à un seul PETR

3. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Projet de loi NOTRe : application locale

- Compétence tourisme comme une compétence obligatoire pour les Communautés d'Agglomération et les Communautés de Communes : compétence non transférable

Carcassonne Agglo

- Dérogation prévue pour les CdC éligibles à le DGF bonifiée
CdC de la Montagne Noire et du Piémont d'Alaric

Incidences du projet de loi pour le périmètre du Pays Carcassonnais

- **L'échelon d'organisation serait fixé à l'échelle la Communauté d'Agglomération de Carcassonne (exercice, interdiction de transférer)**
- **Compétence facultative pour Les 2 Communautés de Communes du Piémont d'Alaric et de Montagne Noire (éligibles à la DGF bonifiée)**

3. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les modes de structuration

Deux grandes étapes dans le processus de structuration des modes d'organisation :

l'étape conventionnelle

- Les intercommunalités créent des offices de tourisme communautaires
- Fédération autour d'une structure par système de conventionnement
- Personnel dépendant de chaque OT
- Actions collectives liées au développement ou à la promotion du territoire

l'étape regroupement

- Sur un territoire de projet : fusion des OT dans un même office de tourisme communautaire ou intercommunautaire
- Intégration des personnels
- Transformation des anciens OT en Bureaux d'Information Touristique

Selon la composition du territoire (collectivités et EPCI) et l'historique de coopération, la solution conventionnelle peut s'avérer une phase nécessaire de transition.



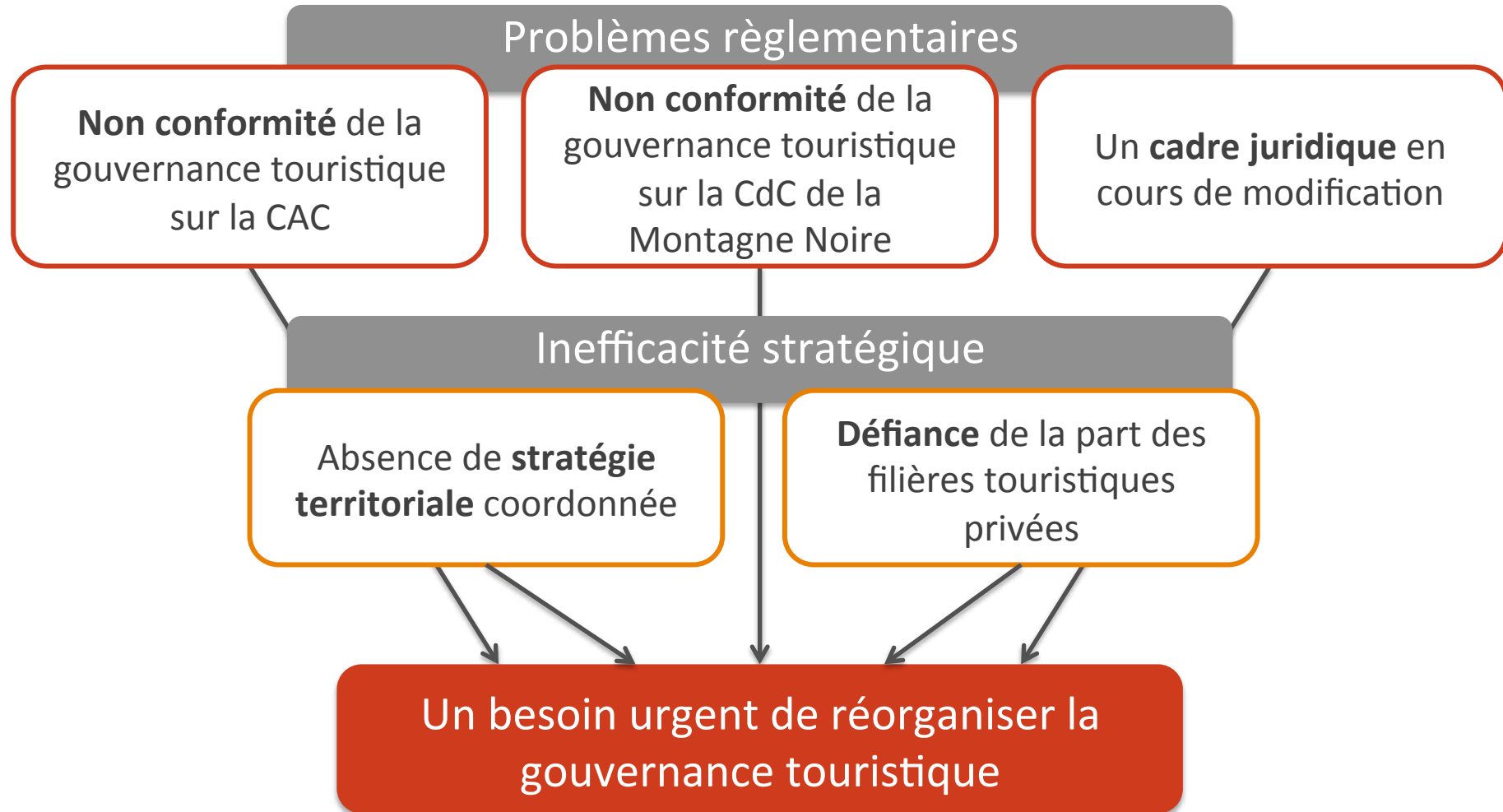
4. ANALYSE ET PRÉCONISATIONS



4.1 NOTRE LECTURE

4.1 NOTRE LECTURE

Synthèse réglementaire et stratégique



4.1 NOTRE LECTURE

Une organisation toujours complexe

Le puzzle territorial s'est considérablement simplifié...

- Réduction du nombre de structures territoriales : 3 EPCI
- Une Communauté d'Agglomération qui est montée en puissance et en cohérence territoriale

... mais sa structuration reste fragile

- Exemple du GAL du Pays sans la CdC du Piémont d'Alaric
- Loi MAPAM et le seuil de 20 000 habitants
- Croissance potentielle de la Communauté d'Agglomération

Une organisation touristique à simplifier

- Un organigramme touristique encore complexe
- Une organisation peu efficace : développement, promotion...
- Un Schéma d'accueil et d'information du visiteur à améliorer

Respectueuse du cadre réglementaire (actuel et à venir)

- Fin du contexte dérogatoire



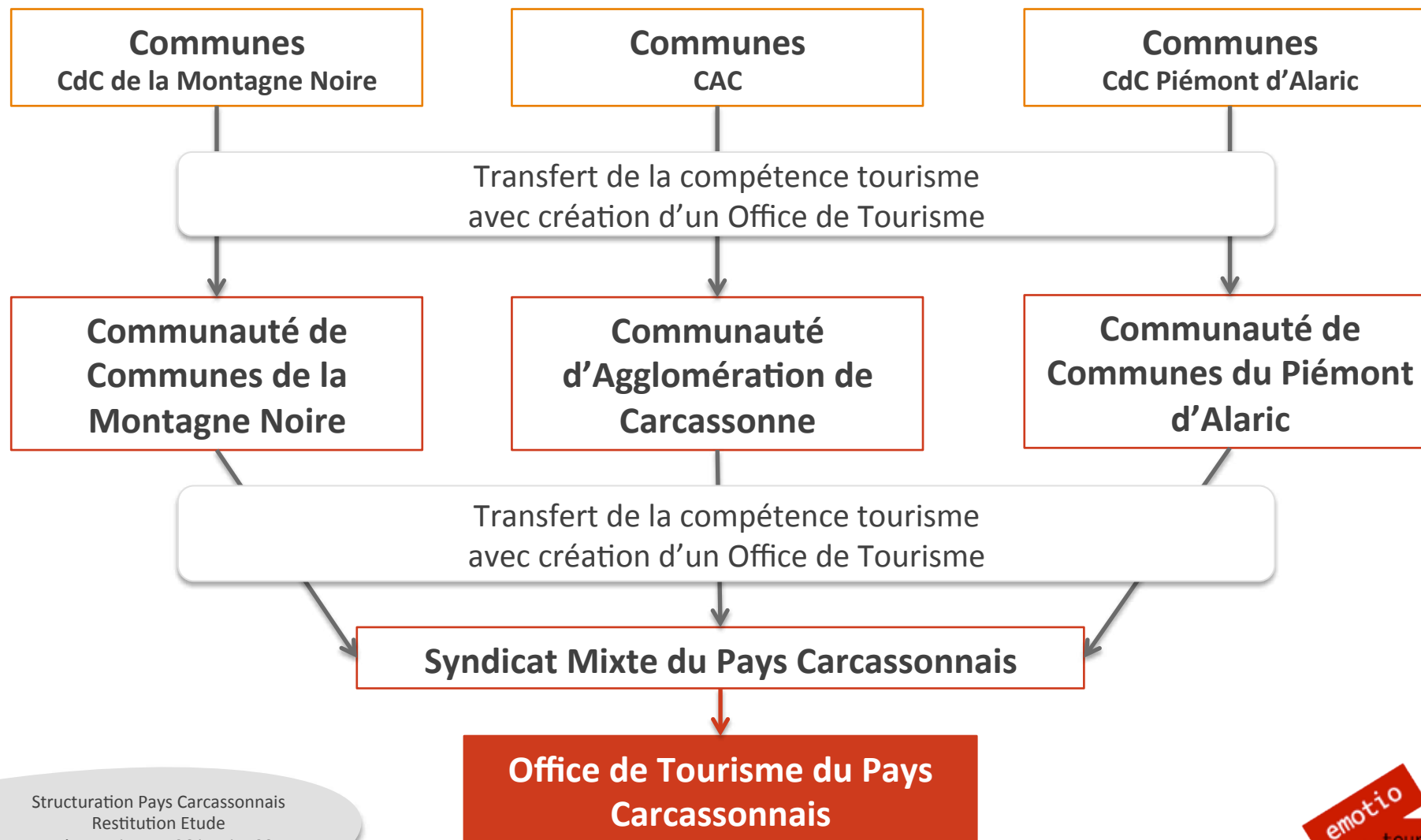
4.2 DIAGNOSTIC DU SCENARIO INITIAL

4.2 DIAGNOSTIC DU SCENARIO INITIAL



Le schéma d'organisation envisagé

Un Office de Tourisme de Pôle sous la responsabilité d'un Syndicat Mixte



4.2 DIAGNOSTIC DU SCENARIO INITIAL

Notre analyse

1. *Construction d'un Syndicat Mixte à l'échelle du Pays Carcassonnais*
2. *Création d'un Office de Tourisme « de Pôle »*

Solution «ambitieuse »

- Regroupant l'ensemble des acteurs touristiques publics du territoire
- Mutualiser des moyens financiers et humains
- Stratégiquement ambitieuse à l'échelle de la Destination

Fragile structurellement

- Degré de coordination et de coopération encore trop précaire
- Contexte territorial fragile pour garantir une stabilité pérenne
- Règlementairement incertaine par rapport aux champs de compétences des EPCI et notamment des communautés d'agglomération.

Ambition structurelle

Conformité pérenne

**

- **Validité juridique compromise**
- **Construction ambitieuse mais trop fragile et rapide = REVOLUTION**
- **Préconisations d'une stratégie des « petits pas » pour construire**



4.3 NOTRE PRÉCONISATION D'ORGANISATION

4.3 NOTRE PRÉCONISATION D'ORGANISATION



Association du Pays Carcassonnais
GAL et Ingénierie

ADT AUDE

Chambres
consulaires

MONUM

OGS

4.2 NOTRE PRÉCONISATION D'ORGANISATION

ATOUTS

- **Mise en conformité du cadre réglementaire** : compétence et extension de la taxe de séjour
- **Intégration de la commune de Carcassonne** dans un périmètre « territorial »
- **Maintien du Pays comme espace de coopération** : développement et promotion

OPPORTUNITES

- **Projet de loi NOTRe**
- Découpage territorial qui rend ce schéma **rapidement opérationnel**
- **Adaptabilité** à une évolution territoriale : croissance de l'agglomération
- Le **projet LEADER 2014/2020** piloter par le Pays Carcassonnais : actions collectives et coordination

FAIBLESSES

- **Poids touristique déséquilibré** entre les structures
- Des territoires voisins de l'agglomération indirectement associés
- Un **champ d'actions à clarifier et entériner pour le Pays** : processus de conventionnement

MENACES

- Le sentiment « d'abandon » des territoires limitrophes de l'Agglomération de Carcassonne
- Le projet LEADER sur une partie seulement du Pays : **composition du GAL**

4.3 LES PISTES D'ÉVOLUTION

Notre avis sur ce schéma n°3

- Structuration d'un **pôle central autour de la Communauté d'Agglomération de Carcassonne**
- Remise en règle des gouvernances touristiques

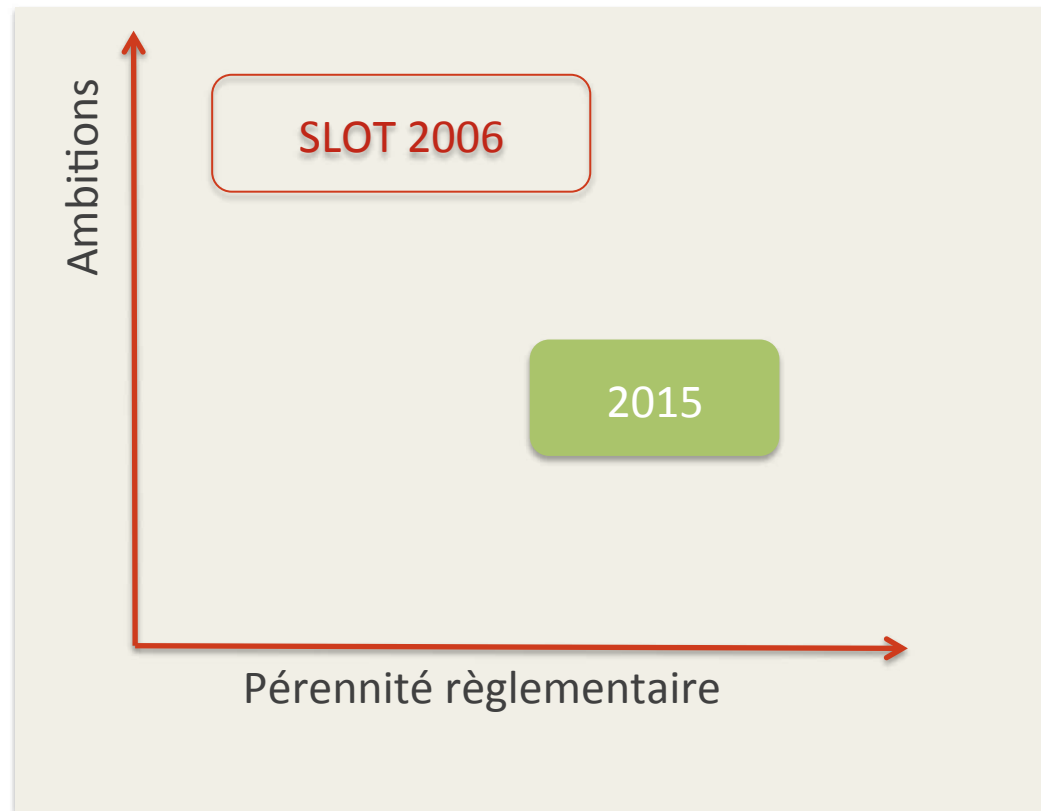
Il répond ainsi aux exigences suivantes :

- Développement d'une destination Carcassonne « au-delà des murs de la Cité » (1^{ère} étape)
- Mutualisation des moyens et ressources
- Respect du cadre réglementaire (dispositions du projet de loi)
- Structuration touristique conforme à l'ensemble du territoire du Pays via un mode « conventionnel »
- Confirmation du rôle fédérateur du Pays : animation, concertation, développement (programme LEADER et perspectives opérationnelles (hors périmètre cependant de la CdC du Piémont d'Alaric)

Ambition structurelle

**

Conformité pérenne



Logique de « **STRATÉGIE DES PETITS PAS** »

En adéquation avec le contexte local et le cadre juridique évolutif

Ce schéma permet en effet :

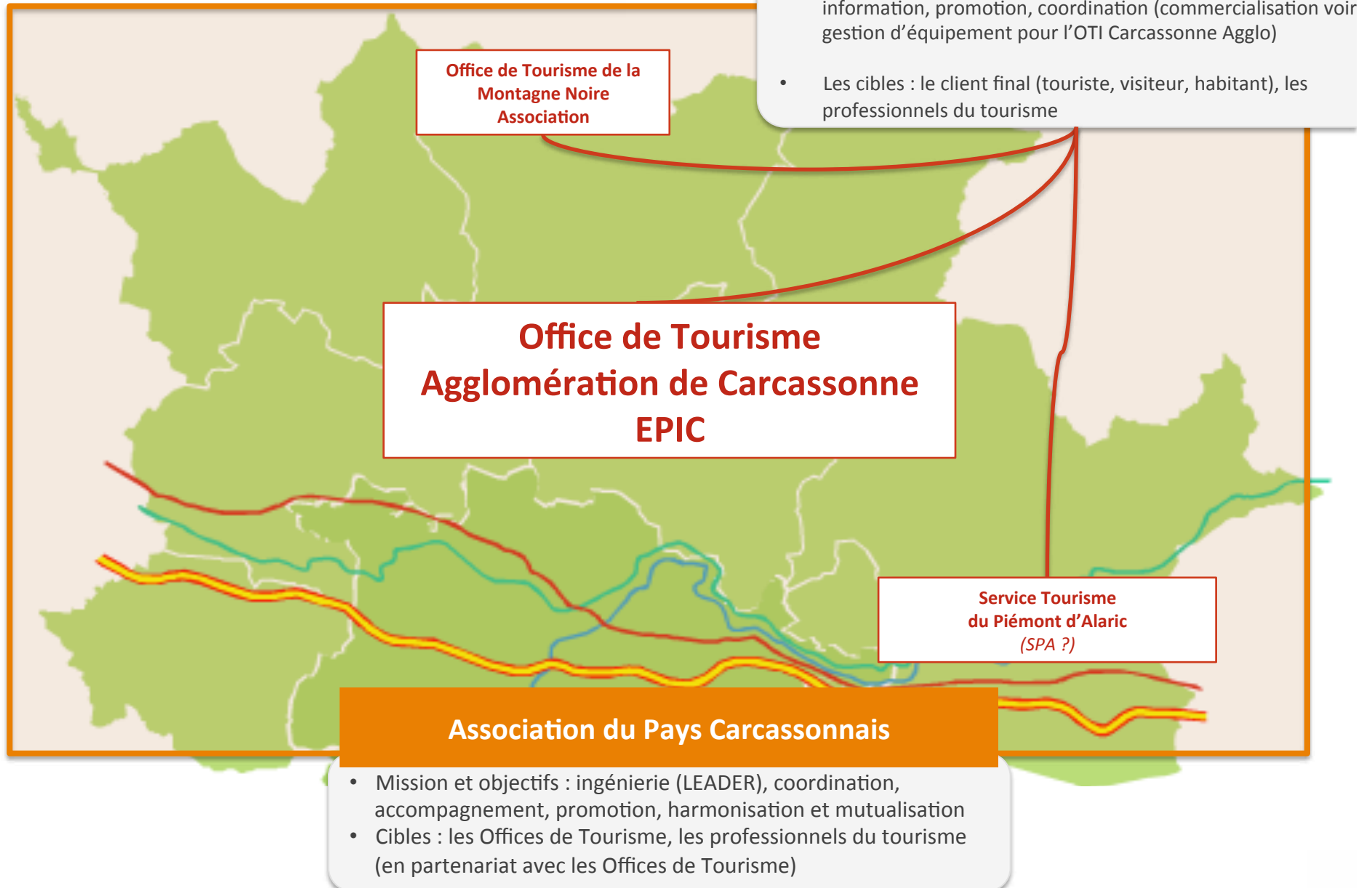
- Une structuration immédiatement opérationnelle
- Des évolutions structurelles possibles dans le temps



5. MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

5.5 NOS CONCLUSION

Le schéma local opérationnel



CdC du Cabardès
Montagne Noire

CdC du Piémont
d'Alaric

Communauté d'Agglomération
de Carcassonne

Dotées de la compétence tourisme obligatoire par le projet de loi NOTRe
(avec création d'un Office de Tourisme)

Office de Tourisme de
la Montagne Noire
Association

- Accueil
- Information
- Promotion
- Coordination des professionnels

Service Tourisme
du Piémont d'Alaric
(SPA ?)

- Information
- Promotion
- Coordination des professionnels

Office de Tourisme
Agglomération de Carcassonne
EPIC

- Accueil
- Information
- Promotion / communication
- Coordination des professionnels
- Commercialisation (notamment groupes et affaires)
- Gestion d'équipements

Association du Pays Carcassonnais

- Ingénierie touristique en lien avec le programme LEADER
- Développement et qualification : accompagnement et assistance aux porteurs de projets (technique et financier) ; démarche de labellisation (Pays, Sud France)
- Coordination de l'information touristique : Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information touristique (Internet de séjour), éditions communes, vitrine internet
- Professionnalisation des acteurs : plan de formation, animation numérique
- Harmonisation territoriale : conseil à la mise en place de la taxe de séjour

OGS

- Organisation des flux touristiques
- Services d'accessibilité
- Diffusion de l'information

**ADT
AUDE**

- Promotion de la destination dans son ensemble
- Développement touristique : les marchés et segments de clientèles, la qualification de l'offre (qualité et filières), les services touristiques (notamment en lien avec le numérique : ex. mise en marché)
- Animation de réseaux : coordination des marques et labels (Pays, Sud de France)

Ces actions et missions sont menées en cohérence avec le schéma régional et en lien avec le Comité Régional du Tourisme.

5. MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

Carcassonne agglomération



- **Transformation ou dissolution des structures associatives** : OT de Trèbes et OT du Cabardès au Canal du Midi
 - Perte du statut d'Office de Tourisme
 - Les bureaux peuvent être conservés pour l'implantation de bureaux d'information du nouvel Office de Tourisme de l'agglomération
- **Dissolution de la régie publique** « Office de Tourisme du Haut Minervois »
- **Evolution de l'EPIC Office de Tourisme de Carcassonne (EPIC)** : l'élargissement de sa zone de compétence à l'ensemble du périmètre de la communauté d'agglomération

5. MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

CdC de la Montagne Noire

Ces deux structures sont associatives.



- **Office de Tourisme les Cammazes**

Nous préconisons le maintien de la structure des OT des Cammazes sous statut associatif avec une modification de son périmètre d'intervention à l'échelle de la Communauté de Communes de la Montagne Noire.

- **SI du Haut Cabardès**

La structure devra cesser d'assurer les missions d'office de tourisme et d'en porter la dénomination.

L'association est soit :

- Maintenue avec modification des statuts
- Dissoute

5. MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

CdC du Piémont d'Alaric

La CdC du Piémont d'Alaric dispose de la compétence :
elle peut en assurer l'exercice

Communauté de Communes
du Piémont d'Alaric



OT sous forme de Régie intégrée

Nos préconisations (après validation des ambitions touristiques)

- Service intégré sous la forme d'une **Régie intégrée à la collectivité : exemple d'un SPA - Service Public Administratif**

Avantages :

- S'assurer d'une maîtrise publique
- Limiter les incidences budgétaires (fonctionnement)
- Se doter d'un outil de service concentré sur des actions de développement et de promotion
- Travailler en lien direct avec la mission de coordination du Pays Carcassonnais.

5. MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

Le Pays carcaissonnais

Mode de structuration par conventionnement : le Pays, un outil de coordination et d'animation

- Schéma : articulation de 3 offices de tourisme sur le périmètre du Pays
- Nécessité d'un travail de coordination et d'animation

Objectifs :

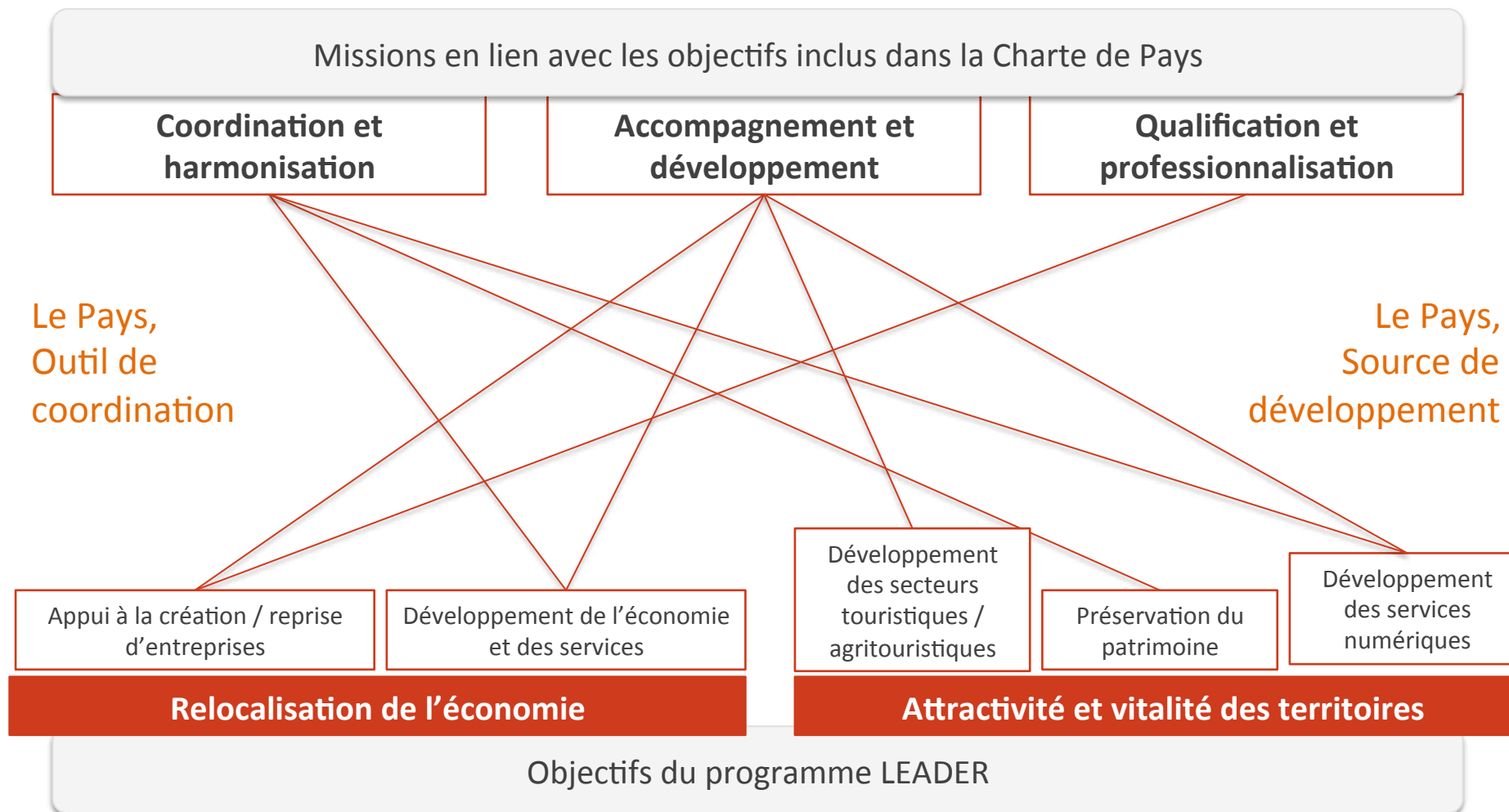
- Harmoniser le développement touristique sur le territoire
- Mutualiser des actions pour un impact et des économies d'échelle

Une VALEUR AJOUTÉE

- **Le Pays comme lien entre les structures touristiques**
Concertation, réflexion, échange, mutualisation, partage d'expériences...
- **Le Pays comme source de développement**
Via le GAL, accompagnement de projets ambitieux en terme de développement économique lié au tourisme

5. MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

Lien programme LEADER



5. MISE EN ŒUVRE

Exemple d'une action collective

Harmonisation des Sites internet des offices de tourisme du Pays carcassonnais

Constats	Le territoire sera constitué de 3 entités touristiques, proposant des offres et activités complémentaires, même si Carcassonne et son agglomération polarise la grande majorité des intérêts.		
Objectifs	Construire un réseau de vitrines internet homogène sur le Pays : 3 OT + 1 Pays Diffuser une information la plus large au visiteur en préparation de séjour Suggérer des offres complémentaires à travers la valorisation de filières Mutualiser des actions		
Maître d'ouvrage	PAYS CARCASSONNAIS	Maître d'œuvre	Prestataires extérieurs
Détails de l'action	<ul style="list-style-type: none">- Animation de réunions de travail pour une définition collective des besoins de chaque OT et du Pays- Définition technique de la commande- Constitution du groupement de commande comprenant les OT et le Pays- Définition du maquettage commun et de l'architecture « partagée » des sites internet (alimentation SIT, arborescence...) <i>Chaque structure sera libre de maîtriser le contenu de son site internet</i>		
Remarques	Projet permettant d'initier des habitudes de travail collaborative tout en mutualisant des coûts de développement		
Bénéficiaires	Pays carcassonnais, OTI de Carcassonne Agglo, OTI Montagne Noire, OTI Piémont d'Alaric		
Financements	<ul style="list-style-type: none">• Ressources des OT et Pays inscrites (inscrites aux budgets)		

5. MISE EN ŒUVRE

Exemple d'une action collective

Création d'une application mobile « Patrimoine et itinérance » (*action LEADER*)

Constats	Le potentiel « itinérance » associé au « Patrimoine » du Pays de Carcassonne représente un vecteur de développement pour l'offre touristique. Il peut être exploité plus efficacement en rendant accessible au plus grand nombre les itinéraires conseillés.		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Valoriser l'offre « randonnée et balades » du territoire• Rendre accessible le patrimoine local (Musées, bourg de village)• Répondre à la logique d'internet de séjour sur l'axe « balade »		
Maître d'ouvrage	Pays Carcassonnais	Maître d'œuvre	Prestataires extérieurs
Détails de l'action	Réalisation d'une application numérique dédiée à la valorisation des itinéraires de randonnée et de balade du territoire du Pays Carcassonnais. <ul style="list-style-type: none">- Recensement des itinéraires de randonnées, de balades de bourg, cyclable, pédestre...- Recensement de l'ensemble des points d'intérêts accessibles et modes de déplacement conseillé- Solution de géolocalisation de l'utilisateur et suggestion		
Remarques	Solution technique permettant une valorisation instantanée du patrimoine et le développement (à moindre coût) de nouveaux produits « itinérants » Points de téléchargement multipliés en lien avec un projet de wifi territorial ou dans les Offices de Tourisme du territoire		
Bénéficiaires	Communauté d'Agglomération de Carcassonne ; Communauté de Communes de la Montagne Noire ; Sites touristiques ; Offices de Tourisme		
Financements	<ul style="list-style-type: none">• LEADER : axe développement de services numériques ou préservation du patrimoine• Subventions partenaires et bénéficiaires		



EXEMPLE DE STRUCTURATION IDENTIQUE

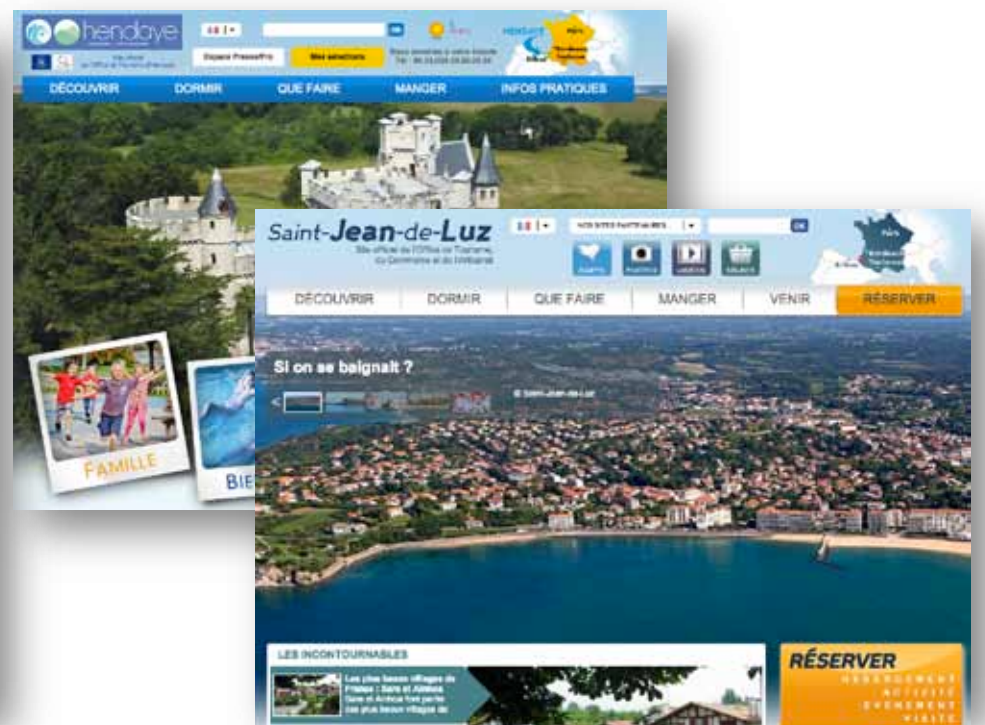
TERRITOIRE TERRE ET CÔTE BASQUES

EXEMPLE DE STRUCTURATION IDENTIQUE

Territoire Terre et Côte Basques

Exemple d'actions collectives menées dans un objectif de mutualisation :

- Fusion des éditions : brochures hébergements communs à l'ensemble de l'offre touristique des 12 villes et villages du territoire
- Formation des professionnels : programme de formations à destination des acteurs du tourisme (OT et professionnels)
- Production d'outils de promotion : création de films promotionnels de la destination
- Harmonisation des sites internet de la destination : celui de l'association et ceux des Offices de Tourisme





CONCLUSION

CONCLUSIONS

Les constats

- Un cadre réglementaire à respecter
- Une organisation encore incertaine (GAL, Agglomération)
- La progressivité comme concept : regroupement et/ou conventionnement
- Des opportunités de développement offertes par le programme LEADER



Nos conclusions

- Le renforcement de l'organisation à l'échelle intercommunale (fiabilité et rapidité)
- Le maintien d'une organisation commune au sein de l'association Pays Carcassonnais
- La construction d'un schéma « mutualisant » en appui sur le Pays Carcassonnais
- Construire un Valeur Ajoutée autour des opportunités de développement offertes par le programme LEADER

CONCLUSIONS

ALLER AU DELÀ D'UN SIMPLE SCHÉMA D'ORGANISATION

- La structuration touristique, c'est aussi trouver la dimension pertinente au développement d'actions collectives : **développement des habitudes de travail collectives**
- Le Pays carcassonnais doit occuper cet espace : **Facilitateur d'un travail collectif**
- Le Pays carcassonnais doit être doté des **moyens associés**

En perspective

(selon les libertés d'application des dispositions réglementaires)

- La construction d'un PETR à l'échelle des 3 EPCI
- ou
- Le développement d'une « super-agglo » intégrant tout ou partie des EPCI voisins

NOUS CONTACTER POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS

contact@emotiotourisme.fr

05 56 44 34 79